



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Les membres de PGA appellent le Conseil de sécurité des Nations Unies à renvoyer la situation en Syrie au procureur de la Cour pénale internationale.**

*La Haye / New York / Wellington/ Montevideo, le 19 mai 2014:* Depuis mars 2011, le conflit en Syrie aurait entraîné la mort de plus de 150.000 personnes, en majorité des civils, le déplacement de plus de 6,5 millions et la fuite de plus de 2,5 millions de Syriens de leur pays. Cette grave situation humanitaire et sécuritaire est caractérisée par la violation systématique des droits de l'Homme et la commission de crimes internationaux par les forces gouvernementales et les milices pro-gouvernementales, ainsi que par certains groupes rebelles, qui incluent notamment l'extermination, le meurtre, les violences sexuelles, la détention arbitraire, les disparitions forcées, la torture, les attaques indiscriminées, les pillages et le recrutement forcé et l'utilisation d'enfants dans les combats<sup>1</sup>.

Après plus de trois ans d'atrocités de masse, l'effondrement des négociations de paix et l'absence d'une «sortie» politique imminente et réaliste de la crise, les membres de la PGA expriment leur profonde préoccupation face à l'échec de la communauté internationale de protéger les civils et de mettre un terme au conflit en Syrie et à l'état tragique d'impunité, comme l'a bien souligné la Commission d'enquête des Nations Unies<sup>2</sup>. En outre, l'incapacité de tous les côtés de garantir la responsabilité des auteurs des crimes, a fourni un terrain fertile pour la radicalisation des positions et une spirale incontrôlable de la violence. En effet, la restauration de la paix sera difficile tant qu'il ne sera pas mis fin à l'impunité, que ceux qui sont responsables de violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'Homme ne seront pas traduits en justice et que les victimes ne bénéficieront pas d'une assistance et de réparations adéquates.

Dans ce contexte , PGA souligne la responsabilité de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité de l'ONU d'agir, en renvoyant la situation dramatique de la Syrie au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), comme un message fort aux responsables des crimes graves et des violations des droits de l'Homme, qui pourrait avoir un effet dissuasif, au moins à l'égard des dirigeants des groupes armés qui jusqu'à présent, n'ont pas délibérément ciblé des installations civiles. La CPI est en effet la mieux placée, en tant qu'institution créée pour mettre fin à l'impunité, pour lancer des poursuites contre les responsables des crimes susmentionnés, en vue du manque de volonté et de l'incapacité de l'Etat syrien de mener des enquêtes et des poursuites véritables, bien que ce soit sa responsabilité première. La Syrie n'étant pas un État partie à la CPI, un renvoi par le Conseil de sécurité des Nations Unies sur la base de l'article 13 (b) du Statut de Rome est ainsi nécessaire pour donner compétence à la Cour d'enquêter sur les crimes atroces qui ont été commis en Syrie.

Les membres de PGA à travers le monde s'inquiètent toutefois que le renvoi puisse se heurter à un veto et exhortent ainsi les membres du Conseil de sécurité à continuer dans la lignée des renvois précédents en s'abstenant d'utiliser leur droit de veto. En effet, à deux reprises, le Conseil de sécurité a déféré des situations à la CPI: en 2005 pour le Darfour/Soudan (résolution 1593 (2005)<sup>3</sup>) et en 2011 pour la Libye (résolution 1970 (2011)<sup>4</sup>), par un vote unanime dans ce dernier cas.

De plus, PGA note que pour garantir la pleine responsabilité des auteurs des crimes commis en Syrie et en vue de dissuader la perpétration d'autres atrocités, outre le travail crucial de la CPI, des efforts nationaux et internationaux seront nécessaires, y compris des interventions importantes pour faire face à

<sup>1</sup> La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a été créée le 22 août 2011. Depuis, elle a produit sept rapports (A/HRC/S-17/2/Add.1, A/HRC/19/69, A/HRC/21/50, A/HRC/22/59, A/HRC/23/58, A/HRC/24/46 and A/HRC/25/65), qui sont disponibles ici: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/IICISyria/Pages/Documentation.aspx>, dernière accès le 16 mai 2014.

<sup>2</sup> [www.ohchr.org/EN/.../HRC/.../A-HRC-25-65\\_en.doc](http://www.ohchr.org/EN/.../HRC/.../A-HRC-25-65_en.doc)

<sup>3</sup> <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/292/73/PDF/N0529273.pdf?OpenElement>

<sup>4</sup> [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/1970\(2011\)](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1970(2011))

l'urgence humanitaire et garantir des couloirs humanitaires, ainsi que pour établir un pouvoir judiciaire efficace et indépendant, et un système pénitentiaire plus humain.

Les membres de la PGA de toutes les régions du monde exhortent ainsi le Conseil de sécurité des Nations unies à renvoyer immédiatement la situation de la Syrie à la CPI afin de réaliser la promesse de justice pour le peuple syrien, et se félicitent des appels au Conseil de sécurité de la Haute Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies<sup>5</sup>, des organisations de la société civile<sup>6</sup> et d'un groupe de cinquante-huit pays, coordonné par la Suisse, qui se sont engagés à promouvoir la responsabilité des auteurs des crimes en Syrie<sup>7</sup>. PGA encourage d'autres États à se joindre publiquement à ces appels pour un renvoi de la situation en Syrie et appelle les membres permanents du Conseil de Sécurité à ne pas utiliser leur droit de veto, qui a été attribué aux puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale pour éviter de nouvelles conflagrations mondiales sur la base des principes du droit international, en commençant par ceux affirmés à Nuremberg comme critère minimum de la civilisation humaine.

Malgré le soutien de PGA à l'initiative la plus récente, menée par la France, pour obtenir la fin de l'impunité en Syrie par un renvoi de la situation sur le terrain à la CPI, avec la présentation d'un projet de résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies, PGA s'inquiète du langage utilisé dans certaines parties du projet de résolution, qui pourrait affaiblir le travail de la CPI en cas de renvoi. À cette fin, PGA appelle le Conseil de Sécurité d'éviter l'inclusion de langage autorisant des priviléges de juridiction pour certains ressortissants: un tel langage dépasse clairement la portée du droit applicable par la Cour, conformément à l'article 21 du Statut de Rome, et ne lie pas les juges et tout autre organe de la Cour. En outre, PGA est préoccupé par le langage excluant toute possibilité de soutien financier de l'ONU à la CPI, qui peut excéder les compétences du Conseil de sécurité de l'ONU en vertu de l'article 17 de la Charte des Nations Unies, qui donne mandat à l'Assemblée générale de l'ONU de se prononcer sur le budget de l'organisation. PGA tient cependant à souligner et à féliciter les efforts de l'Argentine qui ont conduit à l'inclusion d'une référence très importante sur la nécessité du financement des dépenses liées aux travaux de la Cour pénale internationale, notamment pour les situations renvoyées à la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies, telle que reconnue par la résolution 67/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>8</sup>. Enfin, les membres de PGA encouragent fermement le Conseil de sécurité à appliquer l'obligation de coopérer avec la Cour non seulement à toutes les parties au conflit, mais aussi à tous les États membres de l'ONU, tel qu'il en a le droit en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui lui permet d'imposer le respect de ces décisions.

Malgré toutes ces recommandations spécifiques, les membres de PGA invite tous les États à soutenir ce projet de résolution, qui contient un renvoi essentiel de la situation de la Syrie à la CPI, et exhortent le Conseil de sécurité à l'adopter de toute urgence afin que la justice soit enfin rendu au peuple syrien.

*Au nom de l'Action mondiale des parlementaires*

**Hon. Ross Robertson, MP**, Vice-Président (Nouvelle Zélande), Président de PGA

**Dip. Felipe Michelini, MP** (Uruguay), Coordinateur du Programme de droit international et de droits de l'Homme et membre du Comité Exécutif de PGA

---

## A propos de PGA

*L'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) est le plus grand réseau transnational de parlementaires de toutes les régions du monde qui, à titre individuel, s'engagent pour le fonctionnement efficace de la CPI et des juridictions nationales afin de mettre fin à l'impunité.*

<sup>5</sup> Briefing de la Haute Commissaire aux droits de l'Homme, Navy Pillay, le 8 avril, au Conseil de Sécurité de l'ONU: <http://www.unmultimedia.org/tv/unifeed/2014/04/un-syria-update-4/>

<sup>6</sup> PGA s'est joint à l'appel de plus de 100 autres organisations de la société civile au Conseil de Sécurité de l'ONU pour le renvoi de la situation de la Syrie à la CPI: <http://www.hrw.org/news/2014/05/15/syria-groups-call-icc-referral>

<sup>7</sup> A l'initiative de la Suisse, en Janvier 2013, 57 Unis ont envoyé une lettre au Conseil de sécurité de l'ONU appelant à un renvoi de la situation syrienne au Procureur de la CPI: <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/29293.pdf>. En outre, la Suisse et un groupe de 58 États prépareraient actuellement une autre lettre qui sera adressée sans délai au Conseil de Sécurité des Nations Unies, appelant une fois de plus pour un renvoi de la situation en Syrie.

<sup>8</sup> [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/67/295](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/295)

*Le réseau de PGA est soutenu par un petit secrétariat qui facilite la coopération et l'échange entre les députés membres en vue d'atteindre ces objectifs et qui fournit une assistance technique en matière juridique et de gestion de projet.*

*Les membres de PGA ont contribué à 76 des 122 ratifications ou adhésion au Statut de Rome à ce jour. PGA est membre du Comité directeur de la Coalition pour la CPI. La Campagne de PGA pour l'universalité et l'efficacité du système du Statut de Rome reçoit le soutien de la Commission européenne, de l'Union européenne et des gouvernements des Pays-Bas, de la Suisse et de l'Estonie, ainsi que de Humanity United. En outre, PGA bénéficie du soutien général de SIDA, DANIDA et du Liechtenstein.*

*Le projet de PGA sur la complémentarité en RDC, en Ouganda et au Kenya est soutenu par la fondation John D. et Catherine T. MacArthur.*

#### **Contact au sein de PGA:**

##### **A New York**

Dr. David Donat Cattin  
Secrétaire Général  
+1.212.687.77.55  
[donat@pgaction.org](mailto:donat@pgaction.org)

##### **A La Haye**

Ms. Maia Trujillo  
+31.70.360.4433  
Chargée de Programmes  
[maia.trujillo@pgaction.org](mailto:maia.trujillo@pgaction.org)

On-line access to PGA ICC Campaign:

<http://www.pgaction.org/programmes/ilhr/overview.html>

https://www.facebook.com/pgaction -- <http://twitter.com/#!/PGAction>

<http://www.flickr.com/photos/pgaction/collections/>